

Ils ont dit

« Il y a une course à l'échalote sur le nombre de places [en prison] qu'il faudrait construire. »

Comme si le volume était la réponse à toutes les questions. La démarche du Gouvernement est aujourd'hui de rechercher les moyens pour enfin mettre en œuvre le principe de l'encellulement individuel (...) Il faut cesser de considérer la prison comme seulement un espace géographique et l'appréhender comme un "espace-temps". Ce qui compte, ce n'est pas tant la taille de la cellule, que le nombre d'heures qu'y passent les détenus » (J.-J. Urvoas, *Le Monde*, 20 sept. 2016).

« Je suis convaincu que la piste d'établissements spécialisés et réservés aux détenus radicalisés est sans issue »

assure le ministre de la Justice. Sur les « unités dédiées » à des détenus radicalisés en revanche, le garde des Sceaux estime qu'il « est encore trop tôt pour porter un jugement définitif sur les moyens engagés pour enclencher une "déradicalisation" » (J.-J. Urvoas, *Le Monde*, 20 sept. 2016).

« La détention est une cocotte-minute ! »

Un rien et tout peut basculer », dénonce un surveillant de prison délégué FO. « On est devenu des cibles » estiment les gardiens de prison qui militent pour la fermeture des Unités de prévention contre la radicalisation (*Le Parisien*, 20 sept. 2016).

« Le montant de l'UV servant de base de calcul pour la rétribution de l'avocat [à l'AJ] »

proposé aujourd'hui par la Chancellerie et qui serait de l'ordre de 32 € ne couvre pas les frais de fonctionnement d'un cabinet. Quant à la réévaluation de la grille de l'article 90 qui précise le montant d'UV alloué pour chaque procédure, elle ne concernerait que quelques missions alors qu'une remise à plat de l'ensemble est impérative » (*Barreau de Paris*, communiqué, 16 sept. 2016).

Nominations

Marc Jaeger est réélu président du Tribunal de l'Union européenne (*Trib. UE*, communiqué, 20 sept. 2016).

Marc Van der Woude est élu vice-président du Tribunal de l'UE (*Trib. UE*, communiqué, 20 sept. 2016).

Martin Collet, professeur agrégé, est nommé membre du Conseil des prélèvements obligatoires (*JO* 17 sept. 2016).

998

Thomas Charat, avocat entrepreneur

À 38 ans, le publiciste Thomas Charat est devenu le président de l'Union des jeunes avocats (UJA) de Paris. Un mandat d'un an qu'il souhaite placer sous le signe de l'optimisme et de l'entrepreneuriat.

Installé à son compte depuis trois ans, c'est entre la place Vendôme et les Tuileries que Thomas Charat reçoit ses clients. En l'occurrence : quelques particuliers, des établissements publics et des entreprises, petites ou grandes, qu'il conseille et assiste en droit public et réglementaire, ainsi qu'en droit de la concurrence. Il leur propose également des actions de lobbying devant les institutions, « un marché dont les confrères doivent s'emparer », la profession étant, selon lui, « adaptée à la représentation d'intérêts » en particulier grâce à sa déontologie qui, « souvent présentée comme un frein est au contraire notre plus-value », martèle-t-il. Diplômé de l'Institut de droit public des affaires du barreau de Paris, le publiciste intervient par ailleurs auprès des cabinets d'avocats qui ne disposent pas de ces compétences, leur offrant ce qu'il nomme un « département de droit public externalisé ».

En tout cela, la pratique de Thomas Charat rejoint son discours sur l'entrepreneuriat : une vision « optimiste » qu'il porte depuis le 1^{er} juillet à la présidence de l'Union des jeunes avocats de Paris, syndicat qu'il intégra en 2006. « Aujourd'hui nous sommes poussés à intervenir comme des prestataires de services », explique-t-il. Une réalité inculquée chez *Taylor Wessing* et chez **Frêche & associés**. « Auprès des grandes entreprises, il faut être référencé par le service achat qui exige le meilleur prix, une lisibilité ». Le jeune avocat l'assure, étudie à l'appui, « il y a un réel besoin » chez les TPE-PME dans la profession ne s'est pas encore vraiment saisie. « Il faut réfléchir en terme de *package*, se développer sur le numérique, processualiser certaines tâches en s'inspirant des *legaltech* (ndlr : start-up de l'automatisation du droit) », quitte à être sur des « zones grises », ces territoires sur lesquels la profession ne s'est pas encore positionnée. « Le rôle de l'UJA c'est aussi parfois de forcer un peu



et mettre la profession devant les évolutions pour leur montrer que la réglementation doit évoluer », poursuit le parisien. Grâce à ce mandat, Thomas Charat espère inciter ses confrères dubitatifs ou inquiets à prendre le train en marche en leur « communiqu[ant] une vision conquérante et en les formant » aux nouvelles pratiques telles que le *cloud* ou l'acte d'avocat électronique qui restent encore « peu utilisés ». Convaincu et déterminé, le trentenaire n'en est pas moins humble et discret. Celui qui ne vient pas du milieu a trouvé dans l'engagement syndical un vecteur social qui manquait à sa pratique de publiciste, éloignée du Palais de justice et de la camaraderie subséquente. S'il se reconnaît dans « la politique historique de la main tendue » défendue par l'UJA, il a préféré se retirer quelques années, le temps d'acquérir l'expérience et « le recul » nécessaires pour accompagner ses confrères.

En 2013, il s'investit au sein du service lié à l'installation des jeunes avocats, et auprès des collaborateurs libéraux en difficulté. Une problématique qui continue de le mobiliser : « plusieurs mesures phares pourraient sortir des états généraux de la collaboration. Ce serait une fierté de pouvoir porter ce travail du barreau de Paris et des élus de l'UJA ». Et de souligner « l'avant-gardisme » de la profession, à ce propos, dans le débat sur l'ubérisation de la société : « le statut du collaborateur libéral, dans son épure, avec tous les mécanismes de protection mis en place petit à petit, reflète l'évolution du monde du travail ». Restent aux instances « de vérifier qu'il soit respecté ». Et faire valoir tous les profils d'avocats comme le souhaite le nouvel élu, en incitant les cabinets à revoir leurs politiques d'associations afin de favoriser le collaborateur technicien tout autant que l'apporteur d'affaires. Une année, en somme, chargée de défis.

ANAÏS COIGNAC